



BOURDEAU

Nombre de Conseillers	
Afférents au Conseil Municipal	15
En exercice	15
Présents	11
Absents	4
Pouvoirs	3
Votants	14
Pour	14
Contre	0
Abstentions	0

Date de la convocation
28 mai 2026

Date d'affichage
28 mai 2026

**OBJET DE LA DELIBERATION**

Avis 2026_42
Suppression et
création de postes,
modification du
tableau des emplois

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**SEANCE DU 05 JUIN 2026**

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à douze heures quinze minutes, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DRIVET, Maire.

Présents : Mmes & MM. Michel ARDOUVIN, Marc BARRILLON, Martine BEGET, Loïc BELINGHERI, Philippe CANE, Jean-Claude CARPENTIER, Anne-Elise COMMUNAL, Jean-Marc DRIVET, Clovis GODINOT, Sophie GOMMET, Juliette KURZ

Excusés avec pouvoir : Christine VINCENT pouvoir à Michel ARDOUVIN, Jean-Claude DIJOURD pouvoir à Loïc BELINGHERI, Eléonore MARIN pouvoir à Juliette KURZ.

Excusée : Isabelle BILLARD

Désignation du secrétaire de séance : Michel ARDOUVIN est désigné à ce poste en vertu de l'article L.2121-15 du CGCT.

M. Le Maire informe l'assemblée que :

Vu le Code Général de la fonction publique, et notamment les articles L.332-14, L.333-8, L.332-9 et L.313-1 ;

Vu le tableau des emplois de la commune de Bourdeau ;

Conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibération de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que 2 agents peuvent prétendre à un changement de grade et qu'il est donc nécessaire de les créer.

Il est proposé de :

- supprimer le grade d'adjoint technique territorial créé par délibération du 10/02/2026 à hauteur de 19h30 hebdomadaires annualisées et créer le grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe 19h30 hebdomadaire annualisées pour effectuer les missions d'agent polyvalent entretien des bâtiments et gestion cantine garderie
- supprimer le grade d'adjoint technique territorial créé par délibération en date du 29/02/2008 à hauteur de 30h hebdomadaires annualisées et créer le grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe 30h hebdomadaires annualisées pour occuper les fonction d'agent polyvalent cantine garderie et fleurissement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOpte** la proposition de M. le Maire de supprimer les emplois cités.
- **DIT** que les modifications seront applicables à compter de la date de rendu exécutoire de la présente délibération.
- **MODIFIE** ainsi le tableau des emplois.

Avis 2026_42
Suppression et
création de postes,
modification du
tableau des emplois

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le 09/06/2026
ID : 073-217300508-20260605-DELIB422026-DE



EMPLOI	GRADE	Cat.	Date délibération	Poste créé	Poste pourvu	Durée hebdomadaire
Secrétaire Générale de mairie	Rédacteur	B	21/10/2024	1	1	35 h
Agent polyvalent des services techniques	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	11/06/2025	1	1	23.56 h annualisées (23h33 mn)
ATSEM	Agent spécial école maternelle ppal 1 ^{ère} classe	C	16/12/2024	1	1	31 h annualisées
Agent polyvalent cantine/garderie fleurissement	Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	C	05/06/2026	1	1	30 h annualisées
Agent d'entretien école/bâtiments municipaux	Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	C	05/06/2026	1	1	19.5 h annualisées (19h30 mn)
Agent périscolaire	Adjoint technique ppal 2 ^{ème} classe	C	10/02/2026	1	1	11.83 h annualisées (11h50 mn)

Fait et délibéré en séance.
Suivent les signatures au registre,

Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance,
Michel ARDOUVIN

Le Maire,
Jean-Marc DRIVET